

**ACCORD GPEC****FOCOM****NE SIGNERA PAS!**

FOCom a décidé de ne pas signer l'accord Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences qui entérine de fait des dizaines de milliers de suppressions d'emplois à Orange.

Lors du CCUES des 23 et 24 octobre dernier, la direction a en effet annoncé qu'elle prévoyait la suppression de 18040 Emplois Temps Plein en CDI sur la période 2018-2022. Cette nouvelle baisse serait répartie de la façon suivante: - 4840 en 2018, - 4570 en 2019, - 3950 en 2020, - 2760 en 2021, - 1920 pour 2022.

Le plus fort impact se situerait sur Orange France avec une baisse de 14770 ETPCDI à l'horizon 2022, soit 82 % des départs.

41 % des départs d'Orange France seraient portés par le domaine réseau, et dans 78 % des cas par les Directions Orange. Toujours selon l'Entreprise, les besoins en personnel resteraient supérieurs aux ressources quasiment dans tous les domaines métier et tous les bassins d'emploi, avec un écart global se situant entre 3750 et 5530 ETPCDI.

La sous-traitance passerait quant à elle de 30 % à 35 % de la force au travail d'ici 2020!

Pour rappel, l'érosion des effectifs entre 2014 et 2018 a déjà atteint 27 181 ETPCDI.



Une nouvelle hémorragie aggraverait encore la surcharge de travail dans toutes les entités.

Les conditions de travail et la qualité de service due à nos clients sont déjà profondément dégradées et le non-remplacement des départs empêche la transmission des savoirs et des compétences.

La direction doit modifier d'urgence sa politique de l'emploi. La GPEC, comme son nom l'indique, est une prévision des emplois et des compétences. Leur gestion ne peut être décorrélée, selon nous, du volet quantitatif. Nous reprochons au projet d'accord GPEC de ne pas s'engager sur la création d'emplois suffisant au bon fonctionnement de l'entreprise, à l'amélioration des conditions de travail et à la préservation des compétences.

FOCom prend donc ses responsabilités et s'étonne que d'autres OS aient demandé le report de la date de la signature de cet accord (prévue initialement le 26/11) après les élections des 4 - 6 décembre.

**POUR
LA DÉFENSE
DE L'EMPLOI,
DU 4 AU 6
DÉCEMBRE**

je vote
FOCOM

FOCom votre meilleur défenseur